

Comment vivre l'année Sainte ?



Jusqu'au 6 janvier 2026, il sera possible à tous les fidèles qui le souhaitent de faire le pèlerinage à la Porte Sainte de la Basilique Saint Pierre au Vatican (sur inscription). Bien qu'aucune porte sainte n'ait été ouverte en Suisse, les fidèles ont la possibilité de faire un pèlerinage spécial dans un certain nombre de sanctuaires déterminés.

Dans la Note sur l'indulgence plénière concédée durant le Jubilé de l'année 2025, il est inscrit que, outre la cathédrale, l'évêque peut choisir d'autres sanctuaires ou basiliques comme églises jubilaires, où les fidèles pourront vivre la démarche de l'Année sainte et recevoir l'[indulgence plénière](#). Dans cette note sur l'indulgence plénière, il est précisé : « Les fidèles pourront également recevoir l'Indulgence jubilaire s'ils rendent visite, individuellement ou en groupe, à un lieu jubilaire. Là, ils vivront un temps convenable d'adoration eucharistique et de méditation, conclu par le Notre Père, le Credo, et l'invocation à Marie, Mère de Dieu »

A Genève

Pour ceux et celles qui ne peuvent se rendre à Rome, la Basilique Notre-Dame, entre autres, a été choisie par notre évêque Charles Morerod comme destination de pèlerinage dans le cadre de l'Année sainte 2025.

Comment recevoir l'indulgence à la Basilique Notre-Dame ?

Traditionnellement, les conditions pour recevoir l'indulgence plénière sont de recevoir le sacrement de la réconciliation, de participer à la messe, et de prier aux intentions du Saint-Père.

A la basilique Notre-Dame, le jour privilégié pour vivre la démarche jubilaire est le vendredi où le Saint-Sacrement est exposé durant toute la journée, depuis la messe à 8h jusqu'à celle de 18h30. Elle est également proposée chaque samedi matin après la messe de 8h avec la possibilité de recevoir le sacrement du pardon.

LE THEME DE CETTE ANNÉE JUBILAIRE 2025 EST « L'ESPÉRANCE »